

La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE

TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis, Paris, et Marseille, aux bureaux du journal.

LA PETITE TUNISIE paraîtra en France tant que le cautionnement antirépublicain sur la Presse sera maintenu en Tunisie.

LE CAS DU COLONEL AUROUSSEAU

LES TEMPS SONT CHANGÉS



A BAS LA RÉACTION!

Les Affameurs de Tunis

Il y a quelques mois, par les manœuvres que l'on sait, le Président de la Chambre d'Agriculture Tunisienne faisait échouer l'exposition d'hygiène qui devait avoir lieu cet hiver à Tunis parce que dans la liste du comité de patronage figurait un personnage qui lui était peu sympathique ou plutôt qui porte ombre à ses visées ambitieuses.

Dernièrement, une commission chargée d'organiser un concours musical pour les fêtes de Pâques ou de la Pentecôte, adressait à la municipalité de Tunis une demande de subvention de quinze mille francs. Une misère !

Tout le monde pensait que les municipaux de Tunis se seraient empressés de voter la subvention sollicitée afin que le comité pût se mettre vite à l'ouvrage pour préparer un concours de ce genre qui ne s'organise pas en vingt-quatre heures.

Mais va te faire fiche ! Nos conseillers ont d'autres choses en tête qui passent évidemment avant un concours qui doit amener à Tunis 60 ou 80 sociétés musicales, soit environ sept à huit mille personnes y compris les membres honoraires et les bureaux qui accompagnent généralement les sociétés dont ils font partie.

Pour nos édiles, la reconstitution d'une villa-domaine au parc du Belvédère est plus importante pour la ville que la venue de milliers de personnes pouvant faire à la Tunisie un peu de cette réclame dont elle a tant besoin pour le peuplement français qui

contrebalancera l'autre, pour faire marcher le commerce qui souffre par trop de l'exode annuel des gros fonctionnaires qui reviennent généralement le gousset dégarni pour faire des économies... tout l'hiver, et repartir l'été suivant

Alors que l'on cherche par tous les moyens possible à attirer des étrangers, la municipalité — est-ce par ladreterie ou insouciance des intérêts dont elle a la charge ? — laisse le temps courir sans se prononcer sur une demande dont tout le pays ne peut que profiter par l'argent dépensé par les visiteurs et aussi par la réclame qu'ils feront en rentrant chez eux.

Mais voilà, peut-être, ce que l'on craint dans certains milieux. La Tunisie commence à ne plus jouir de la bonne réputation qu'elle avait autrefois. Les malheureux venus sur la foi de renseignements mensongers et qui ont dû repartir après avoir mangé tout leur avoir, commencent à être légion en France. On en trouve au midi, au nord, au centre, à l'est et à l'ouest. Cet été, nous avons été bien étonné de rencontrer, dans un petit trou du Puy-de-Dôme, un ancien tunisien venir nous demander des nouvelles de cette Tunisie où il était allé manger tout son avoir, alléché par les lettres qu'il avait reçues de l'Office Colonial.

« Ah ! je me souviendrai longtemps de M. X... (le délégué) qui me mit tellement l'eau à la bouche que je partis bêtement après avoir réalisé mon avoir... que j'ai perdu en bûchant, ferme encore. Mais allez lutter contre la sécheresse persistante de cinq années !

Autrefois j'étais mon maître,

je travaillais ma propriété, aujourd'hui je travaille pour les autres. C'est pénible, à mon âge. Mais que voulez-vous, il faut bien nourrir sa famille... »

Le train allait repartir, il me serra les mains, me faisant promettre d'aller passer quelques jours chez lui l'an prochain...

En voilà un, dans sa contrée, qui n'engagera jamais personne à venir tenter la fortune en Tunisie, on peut en être certain.

Aussi, n'est-ce pas tant pour attirer de nouveaux malheureux que nous regrettons le silence prolongé du Conseil municipal sur une subvention qui aurait dû être votée immédiatement et que nous fustigerons longtemps encore la conduite du président de la Chambre d'Agriculture d'avoir fait échouer l'exposition d'hygiène qui aurait, elle aussi, contribué dans une certaine mesure un peu au commerce.

Mais il faut croire que c'est là le moindre des soucis de gens qui n'ont constamment aux lèvres que les mots d'intérêt général.

Nous voudrions bien savoir ce qu'ils entendent par là.

Em. LACROIX

Le Cas du Colonel Arousseau

Au mois de septembre, nous annoncions qu'un scandale devait éclater sous peu, dans une administration tunisienne, sur la foi d'une lettre reçue par nous, mais comme chat échaudé craint l'eau chaude, nous nous gardâmes bien de nous étendre sur le sujet, d'autant plus que la lettre était signée d'un nom inconnu de nous.

Le scandale a éclaté aujourd'hui. Les journaux quotidiens citent le nom du fonctionnaire fautif, et l'un d'eux prend prétexte de trente-quatre ans de services du coupable, mais aux arrêts de forteresse, pour plaider les circonstances atténuantes, en annonçant que les irrégularités commises étant de minime importance, elles n'entraîneraient pour son auteur que la mise à la retraite.

Voilà, par exemple, ce que nous ne permettrons pas.

De deux choses, l'une : ou ce fonctionnaire est coupable et doit rendre des comptes à la justice, comme le commun des mortels, malgré ses cinq galons, ou il est innocent, et alors on a eu tort d'agir de la sorte vis-à-vis d'un officier supérieur qui jouissait de l'estime publique, pas plus que le précédent général n'a sauvé des griffes du conseil de guerre un sous-officier voleur, pas plus que M. le général Roux sauvera du conseil de guerre l'officier en question, s'il a réellement détourné des fonds.

Dans sa première audience, la Cour d'assises de Tunis a infligé une peine de deux ans de prison au nommé Gangiarosso Francesco, coupable, avec la complicité d'un agent d'assurances, en fuite, d'avoir mis volontairement le feu à son atelier de menuiserie.

Nous ne saurions trop approuver la sévérité du tribunal à cette occasion, car on n'est jamais trop sévère pour cette clique d'incendiaires volontaires qui pullulent en Tunisie, et dont le nombre augmente en raison directe de celui des compagnies d'assurance.

Tant mieux donc pour ceux qui éco-

Au Foyer de Pestilence

Conditions préliminaires. — Présentation au public.

I

Que de fois la presse tunisienne n'a-t-elle pas eu l'occasion de jeter des cris alarmés au sujet de l'insalubrité indéniable de la maison de détention de la rue de l'Eglise ?

Que de fois n'a-t-il pas eu à déplorer les hécatombes de prisonniers, succombant à la typhoïde et autres fléaux qui régnaient à l'état endémique à la branlante et infecte prison civile ?

Tout récemment encore, au sujet du décès prématuré du très regretté docteur Matheau, tous les journaux locaux s'élevèrent, en un accord parfait, contre un si révoltant état de choses, et surtout contre l'impéritie de l'administration pénitentiaire qui, de connivence tacite et coupable avec le gouvernement local, s'inquiétait de cela comme d'une guigne.

Ainsi donc, grâce à la force d'arrêtie dont l'administration locale tient le peu enviable record, tout prévenu et tout condamné à la détention doivent se considérer à l'avance comme désignés à la mort ou tout au moins à une perturbation de leur état de santé, si robustes soient-ils ; car la fièvre typhoïde, la grippe infectieuse et toutes les affections plus ou moins contagieuses n'épargnent personne, ou peu s'en faut, et, s'ils n'en meurent pas tous, tous en sont frappés, comme les bêtes pestiférées du bon La Fontaine.

Lorsque, parfois, un confrère reprenait l'éternelle antienne de la mortalité intense des détenus de l'hôtel Gauthier, nous avouons que nous nous montrions quelque peu sceptiques. Eh bien ! Nous avions tort. Car il nous est donné à présent de revenir sur la question d'une façon sérieuse et documentée, grâce à la complaisance d'un de nos lecteurs (nous répétons que ce n'est pas de Gannouna qu'il s'agit), lequel vient de passer à l'hospitalier taudis de la rue de l'Eglise quelques semaines d'un séjour forcé qui n'entache en rien son honorabilité ; étant donné le délit pour lequel il fut détenu.

Lorsque nous eûmes l'occasion de rencontrer M. X... à sa sortie de prison, il faisait véritablement peine à voir ; pâle, amaigri, mis en un piteux état. L'ayant interrogé, il nous répondit qu'il ne devait la vie qu'à sa constitution exceptionnelle, et que tout autre à sa place serait depuis longtemps parti au pays des aïeux.

Durant tout son séjour à l'infect capharnaüm où l'on entasse les prisonniers qu'y envoient la bonne justice des tribunaux de son altesse et celle non moins bonne des juges français, M. X... n'avait cessé d'être en butte à l'amabilité outrancière de toutes les maladies peu ou prou épidémiques qui ont élu séjour dans la prison civile.

Comme nous le pressions de questions qu'excusait notre indiscrétion professionnelle, M. X... alla au devant de nos désirs et y mit le comble en nous proposant d'écrire spécialement pour la Petite Tunisie ses impressions hygiénomaladies sur le foyer officiel de la pestilence tunisienne.

Nous acquiesçâmes à sa proposition, et ce sont ces impressions que nous livrons aujourd'hui au public, bien avant que la problématique commission instituée pour examiner l'hygiène de la prison civile ait confectionné son improbable rapport.

Un brin d'histoire et de topographie

II

A l'origine, la massive bâtisse de la rue de l'Eglise n'était rien moins des-

(1) — Pour éviter toute équivoque pouvant résulter du sujet même de la série d'articles dont nous entreprenons la publication, nous tenons à déclarer formellement que M. J. Gannouna, ex-détenu à la prison civile, n'est pas l'auteur de l'incendiaire (N. D. R.)

tinée qu'à servir de lieu de retraite pénitentiaire aux larrons et aux assassins. En effet, construite, croyons-nous, au début du règne du bey Si Sadok, elle servait, à l'origine, de caserne aux troupes de la garnison de jannissaires turcs qu'y entretenait le sultan lors de la domination osmanlienne.

Ce fut la beya Aziza Othmana qui, apitoyée par la situation des détenus parqués comme du bétail, à l'étroit dans le sous-sol de la Driba et à la Zendala du Bardo, qui fit aménager l'ancienne caserne en prison.

La beya Aziza Othmana a d'ailleurs laissé, dans l'histoire tunisienne, le renom d'une philanthrope de belle envergure. Ce fut elle qui fit construire à Tunis la première maison de retraite pour la vieillesse, connue en arabe sous le nom de *Dav* et *Tkia*. Ce fut elle qui eut l'idée de construire un *mestechfi* (hôpital), copié sur ceux d'Europe, et qui prit depuis le nom d'hôpital Sadi-ki. Le nom d'Aziza Othmana s'attache de même à d'autres fondations aussi humanitaires. Aussi la beya novatrice est-elle vénérée, parmi les populations musulmanes de Tunisie, à l'égal d'une seïda, d'une sainte.

L'aménagement de la nouvelle prison fut d'ailleurs plus que sommaire. On se contenta de prévenir toute tentative d'évasion de la part des nouveaux hôtes du bâtiment, grâce à un système de grillages plus massifs que monumentaux et de doubles et triples portes de fer fermant toute issue.

Aussi la qualité dominante — la seule, pouvons-nous affirmer — de la prison civile, réside-t-elle en ceci que toute tentative d'évasion y est absolument impossible à mener à bonne fin. C'est le seul atout que les prisonniers qu'on y entasse aient dans leur jeu : ils s'en passeraient volontiers, n'est-ce pas ?

Tel le *Habs Jedid* (prison neuve ! !) avait été aménagé par Aziza Othmana, tel il est actuellement, depuis vingt ans et plus que l'administration pénitentiaire française existe en Tunisie.

C'est à peine si on récréait de temps à autre les murs en ruine et qu'on repeint les bois mangés des vers et les fers rouillés.

A telles enseignes qu'à l'occasion de la récente visite de diverses notabilités tunisiennes, certains réduits puants, certaines chambrées infectes qu'on n'avait pas eu le temps de faire rebadigeonner et restaurer furent habilement esquivés. On ne montra aux enquêteurs que des murs nouveau-blanchis, des parquets fraîchement lavés et des détenus non encore atteints par la maladie.

Armand SOURIRE.

(A suivre)

Les journaux dévoués aux sacristies jubilent parce que le Conseil de l'instruction publique va se réunir pour examiner les propositions formées à l'ouverture des écoles dites privées.

Ce Conseil sera convoqué dès le retour du résident général, dit le communiqué de la résidence.

Il est un fait certain, c'est que, sans jubiler comme nos confrères, nous nous demandons pourquoi M. le baron d'Anthouard a attendu le retour de M. Pichon pour faire réunir le Conseil.

Craignait-il d'être excommunié ?

Aujourd'hui, par suite du décret du 10 août, ce Conseil n'avait même plus besoin d'être réuni pour empêcher l'ouverture d'écoles par d'anciens membres des congrégations dissoutes en France. Le Conseil de l'instruction publique ne changera rien à l'application en Tunisie de la loi de 1901, votée par les Chambres françaises.

ENCORE LA CHIRA

Il ne se passe pas de jours qu'on tende parler de la Chira, on ne peut pas, presque tous les matins, nous annoncer l'arrivée de quelques fumeurs de Chira.

UNE CARAVANE

l'Emploies Algériens et Tunisiens en France

Le caravane des employés de commerce et de l'industrie de la ville de Constantine, en France, a été organisée par le Conseil d'Administration de la Société, à l'initiative de Monsieur Morinaud, maire de la ville de Constantine, et moi, vous a élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

NOS ECHOS

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

Le maire de la ville de Constantine, Monsieur Morinaud, a été élu de ceux que vous connaissez, M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants. M. Bessé, président de la société organisée, il est des plus constants.

